

## Convention

Entre les soussignées :

La société SERVITECH S.A.R.L inscrite au registre de commerce de Tunis sous le N°B0356692015, matricule fiscal 1393287W, siège sis au 26, Rue Chedly Kallala 5eme Etage B1, Tunis. Représentée par son gérant Monsieur MOHAMED KARIM FEKIH.

Monsieur Le Président de L'AMICALE DE L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES

**AEROPORT** 

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: objet,

La Société SERVITECH S.A.R.L s'engage à fournir aux adhérents de l'intermédiaire aux conditions ci-après définies ; Les articles relevant de ses activités.

Article2: conditions particulières,

Toute vente couverte par la présente convention devra être soumise à l'approbation préalable de L'AMICALE DE L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AEROPORT.

Article 3: Avantages consentis aux personnels:

-vente au comptant :

La société SERVITECH accorde au profil des adhérents de « l'intermédiaire » une remise de 20% sur les prix affichés comptant sur les articles ci-après indiqués :

INTEGRATION DE SOLUTION DE VIDEOS SUVEILLANCE : Caméra analogique HD, Camera IP, Dvr HD, Nvr.

INTEGRATION SOLUTIONS DE SECURITE INCENDIE :

Centrales, Détecteur, Déclencheurs, Sirènes. > TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'INSTALATIONRESEAUX :

Centrales, Claviers, Détecteurs intérieurs, Détecteurs extérieurs, Sirènes internes, Sirènes externes, > INTEGRATION DE SOLUTION DE CONTROLE D'ACCES:

- Pointeuse, Tourniquet tripode, Portails, Barrières automatique, Miroir D'inspection, Antennes Antivol.
- l'avantage du prix au comptant pour les ventes allant de 1 à 3 mois (sans remise).
- Vente à Crédit : La Société SERVITECH S.A.R.L accorde au personnel titulaire, une facilité de payement sans avance sur les prix facilité allant jusqu'à 12 mois avec une remise de 10%.

Les bons de cadeaux, les articles soldés et les promotions ne sont pas concernés par les remises ci-dessus indiquées. Article 4 : Service après-vente :

Le déplacement et la livraison Sur le grand Tunis (rayon de 20Km) est à la charge de La société SERVITECH S.A.R.L Au de là un devis sera établie.

- L'installation des appareilles (main-d'œuvre) est facturé soit 195 DT HTVA la journée limité à 80 mètres d'installation APPARENTE.
- Le câblage inclus l'alimentation, le foretage et les accessoires sont facturés à 3,950 DT HTVA le mètre.
- Les garanties : Le vendeur offre les garanties nécessaires et s'engage à assurer un service après-vente. Ces garanties sont en conformités avec les règlements en vigueur qui régissent cette activité et applicables en fonction de la nature des marchandises. Sont exclus de la garantie les produits modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le client ou toute

MF: I393287W/B/M/000 | RC: B03566920I5 | BIAT PME Agence Lafayette RIB: 08 006 000 6610060267 25

· Siege Sociale: Adresse: 26 Rue Chedly Kallela 1002 LaFayette, Tunis Tunisie

Email: contact@servitech.com.tn • Site: www.servitech.com.tn

 Showroom: Adresse: 2 Rue chedly Kallela, 1002 Lafayette Tel: (+ 216) 71 800 463 - Fax: (+ 216) 71 787 427



autre personne non autorisée par le fabricant.

## Article 5 : Points de ventes :

- 02, Rue de Cologne Tunis.
- 26, Rue Chedly Kallala-Tunis.

## Article 6 : modalités de paiement :

Le règlement par le personnel Titulaire de L'AMICALE DE L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AEROPORT, bénéficiaire des services objet de la présente convention sera effectué par mensualités constantes, à cet effet, L'adhérent doit présenter.

- La dernière Fiche de paie.
- ❖ La dernière Facture (STEG, SONEDE, TELECOM).
- Le dernier Relevé Bancaire.
- Une Copie de la carte d'identité nationale.
- L'original du certificat de non opposition inclus la vente. L'Age de l'adhérent ne doit pas dépasser les 57 ans au moment de l'achat.

Après accord de l'administration de la Société SERVITECH S.A.R.L:

L'adhérent Titulaire signera une déclaration de cession en 5 exemplaires auprès du greffier du tribunal, conformément à la réglementation en vigueur, dont un exemplaire sera remis au greffier du tribunal et à L'AMICALE DE L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AEROPORT et deux exemplaires à la Société SERVITECH S.A.R.L.

Article 7 : règlement des échéances,

L'intermédiaire s'engage à effectuer, suivant l'échéancier convenu et conformément à la déclaration de cession, les retenues nécessaires sur les salaires de ses agents ayant fait des achats à crédit auprès du Société SERVITECH S.A.R.L le règlement des sommes retenues par l'intermédiaire sera effectué mensuellement par virement au profit de la Société SERVITECH S.A.R.L compte courtant ouvert à la Banque BIAT sous le N°08 0060006610060267 25.

Article 8 : Responsabilités,

L'AMICALE DE LA L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AEROPORT avisera le vendeur en cas de cessation de service d'un agent, de son côté le vendeur exige une traite a blanc a titre de garantie En cas de départ définitif ou

L'adhérent autorise le prélèvement intégral du reliquat de ladite somme sur son solde de tout compte au profit de la Sté SERVITECH S.A.R.L.

Article 9 : Date d'effet et durée :

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation signifiée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en vertu d'un préavis de trois mois.

Fait à Tunis le 01/02/2022 En autant l'exemplaires que de droits

Le Président de L'AMICALE

DE L'OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AEROPORT

rile et des Aéroports Président de l'Amicale du Personnel de l'OACA BOUTHELJA

La Société SERVITECH S.A.R.L. Kan Feb

7W/B/M/000 | RC : B0356692015 | BIAT PME Agence Lafayette RIB : 08 006 000 6610060267 25 · Siege Sociale: Adresse: 26 Rue Chedly Kallela 1002 LaFayette, Tunis Tunisie

Email/contact@servitech.com.tn • Site : www.servitech.com.tn · Showroom: Adresse: 2 Rue chedly Kallela, 1002 Lafayette

Tel: (+ 216) 71 800 463 - Fax: (+ 216) 71 787 427